

République Française
Département Loire-Atlantique
Marsac-sur-Don

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle LES 3 ARCHES, la close 44170 Marsac-sur-Don sous la présidence de Monsieur de TROGOFF, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le dix-neuf juin deux mille vingt.

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention :

Présents : DE TROGOFF Hervé ; POUPARD Dominique ; PINSON-LERAY Géraldine ; COUROUSSÉ Gilles ; FIOT Nathalie ; ROUILLON Gérard ; TISSOT Yves ; ROPTIN Michel ; NAËL Benoit ; MONNIER Sarah ; SALMON Karen ; TEMPLÉ Aurélie ; VICET Régis ; DELORME Julie ; BOURDEAU Odile ; JACQMIN Philippe ; LE CALOCH Christian ;

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Excusées : WEILAND Coralie (pouvoir à Mme Salmon) ; Gellé Béangère (Pouvoir à M. Jacqmin)

A été nommé(e) secrétaire : Karen SALMON

2020-29 – Approbation du compte administratif du budget Auberge 2019 et affectation du résultat

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget Auberge de la ROCHE 2019 qui s'établit comme suit :

Investissement		
Exécution budgétaire	Dépenses	6 658,54
	Recettes	10 966,60
	Résultat/solde	4 308,06
Report 2018	Excédent	2 898,89
	Déficit	-
Résultat	Excédent	7 206,95
	Déficit	-

Fonctionnement		
Exécution budgétaire	Dépenses	14 102,49
	Recettes	16 220,73
	Résultat/solde	2 118,24
Report 2018	Excédent	8 863,56
	Déficit	-
Résultat	Excédent	10 981,80
	Déficit	-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte administratif du budget Auberge 2019

Décide :

- Affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2019, soit 10 981,80€ en report en section dépenses de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte R002 pour 10 981,80€ ;
- Affecter le résultat cumulé de la section investissement 2019, soit 7 206,95€ en report en section recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 pour 7 206,95€

A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/06/2020

Le Maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé de Trogoff".

Hervé de Trogoff